

Le Directeur Général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 516-3 à R. 516-20 du code monétaire et financier, relatifs aux statuts de l'Agence française de développement, notamment son article R. 516-12,

Vu le décret du 3 juin 2010 portant nomination à l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française, en date du 4 juin 2010 ,

Vu la décision du 23 février 2011 relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement, publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État - N°38 – janvier-février 2011, page 123 ;

Vu la décision du 8 mars 2011 relative au dispositif de délégation au sein de l'Agence française de développement ;

DECIDE :

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Delphine PONS-PETIT, chef de la division Back-office du Département Finances et Comptabilité de l'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (ci-après « AFD »), dans le cadre des attributions de la division Back-office, décrites dans le recueil d'organisation de l'AFD, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général :

- les correspondances, actes, contrats et toutes autres pièces relatifs aux opérations visées à l'article R. 516-7 du code monétaire et financier ou dans le cadre de toutes conventions passées avec l'Etat ;
- tous actes et correspondances relatifs aux appels de fonds ou d'échéance des opérations sur prêts, subventions, garanties, participations, instruments financiers ;
- les avis, mandats et autres documents de dépenses et de recettes dues par/à l'AFD ;
- les avis, mandats et autres documents de dépenses et de recettes pour lesquels l'AFD a reçu un mandat de gestion ;
- tous documents permettant d'arrêter tous comptes, de donner et retirer bonnes et valables quittances et décharges.

Article 2 :

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication sur le site Internet de l'AFD, conformément à l'article 2 de la décision relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement.

Fait à Paris, le 9 mars 2011
En deux exemplaires originaux

Le Directeur Général

Dov ZERAH